

Présents : Mmes Laurence Abisset, Denise Guion et Paule Marchal, MM. Roland Filz, Lionel Pascale, Renaud Peyrard et Christophe Ripert.

Excusés : Henri Doucet-Bon donne procuration à Roland Filz.

*La séance est ouverte à 19h15 sous la présidence de M. Roland Filz, Maire.
Monsieur Renaud Peyrard est nommé secrétaire de séance.*

Le compte-rendu du précédent conseil a été approuvé à l'unanimité.

Approbation du Compte Administratif 2011 du Budget principal

La section de fonctionnement enregistre 54 515,30€ de dépenses et 116 242,19€ de recettes. L'excédent de fonctionnement reporté 2010 de 129 075,06€ donne un résultat de clôture excédentaire de 190 801,95€.

La section d'investissement enregistre 74 130,45€ de dépenses et 35 696,62€ de recettes. Le déficit d'investissement reporté 2010 de 31 002,34€ donne un résultat de clôture déficitaire de 69 436,17€.

Cette année la commune a perçu d'importantes dotations du fonds départemental de taxe professionnelle. Les conseillers s'interrogent sur l'avenir de cette recette.

Le Maire sort et les membres du Conseil Municipal votent. Le compte administratif du budget principal est adopté à l'unanimité.

Approbation du Compte Administratif 2011 du Budget Eau-assainissement

La section d'exploitation enregistre 21 302,94 € de dépenses et 13 166,03€ de recettes. Le déficit d'exploitation reporté 2010 de 16 834,86 euros € un résultat de clôture déficitaire de 24 971,77€.

La section d'investissement enregistre 12 448,09€ de dépenses, en recettes 33 765,03€. L'excédent d'investissement reporté de 2010 de 55 925,21€ donne un résultat de clôture excédentaire de 58 204,19€.

Le Maire sort et les membres du Conseil Municipal votent. Le compte administratif du budget Eau-assainissement est adopté à la majorité des voix, un conseiller s'abstient.

Affectation des résultats 2011 Budget principal

Après avoir adopté le compte administratif du budget principal de l'exercice 2011 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

- Fonctionnement : excédent cumulé de 129 075,06€.*
- Investissement : déficit cumulé de 69 436,17€.*

Le maire propose de prélever 79 508,06 euros de la section de fonctionnement et de les affecter à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les conseillers décident d'affecter au budget pour 2012, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 de la façon suivante :

- 1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 79 508,06€;*
- 2°) le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 «*

excédent de fonctionnement reporté », soit 111 293,89 €.

Affectation des résultats 2011 Service des Eaux

Après avoir adopté le compte administratif Eau-assainissement de l'exercice 2011 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

- Fonctionnement : déficit cumulé de 24 971,77€.
- Investissement : excédent cumulé de 58 204,19€.

Le maire propose d'inscrire ces montants aux résultats reportés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les conseillers décident d'inscrire sur la ligne budgétaire 002 « déficit de fonctionnement reporté » 24 971,77€ et sur la ligne 001 « excédent d'investissement reporté » 58 204,19€.

Vote des taux d'imposition

Le Maire propose de reconduire le montant des taux d'imposition de 2011. Il rappelle aux Conseillers l'augmentation des taux votés en 2011, respectivement de :

- Taxe d'habitation : de 9.92 % à 10,42% pour un produit résultant de 9 097€
 - Foncier bâti : de 9.15 % à 9,55% pour un produit résultant de 6 236€
 - Foncier non bâti : 49.92 % pour un produit résultant de 1 148€
- TOTAL 16 660€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les conseillers décident de maintenir la taxe d'habitation à 10,42%, la taxe sur le foncier bâti à 9,55% et la taxe sur le foncier non-bâti à 49,92%.

Convention avec l'association Familles Rurales

Le maire donne lecture de la convention que propose l'association Familles Rurales à la commune afin de soutenir ses actions envers l'aide aux devoirs, la cantine, le centre de loisirs, les mercredis intergénérationnels et les rencontres Parents-Thé-idée.

Après en avoir délibéré, les conseillers valident à l'unanimité la signature de cette convention.

Subventions attribués à différentes associations

Le maire présente les demandes de subventions reçues. Après examen des documents, les conseillers décident d'inscrire au budget une subvention de 100€ pour le Centre Léon Bérard ; de 200€ pour les Restos du cœurs ; de 80€ pour l'Office du Tourisme de Crest ; de 100€ pour Accueil et Trait d'Union ; de 50€ pour l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Beaufort sur Gervanne ; de 100€ pour la Ligue contre le Cancer ; de 200€ pour Lysandra ; de 50€ pour Radio Saint Ferréol ; de 200€ pour Familles Rurales ; de 200€ pour l'aide à domicile de l'ADMR. La commune verse au total 1 280 euros de subventions à diverses associations.

Approbation du Budget Primitif principal

Après examen des propositions du Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget général 2012 en l'arrétant comme suit :

- fonctionnement à 168 656,77€ / ▪investissement à 168 299,47€.

Les principales dépenses d'investissement concernent l'aménagement de la traverse de l'Escoulin, la mise en place de colombarium dans les cimetières et des travaux d'entretien des bâtiments.

Le budget primitif principal est adopté à l'unanimité.

Cadence d'amortissement de la subvention d'équipement du service des Eaux

Le maire expose que le budget Eau-assainissement présente un déficit chronique de sa section d'exploitation. La commune a comme charge d'exploitation plus de 13 000 euros d'amortissement des immobilisations (sur 40 ans). Les recettes (vente d'eau à 38 abonnés) et amortissement d'une subvention d'équipement (sur 47ans) ne suffisent pas à couvrir ces charges d'amortissement. A l'issue d'une réunion de travail, Mme Dennetière, responsable de la Trésorerie de Crest, nous conseille de réduire l'amortissement de la subvention d'équipement en 15 ans.

La recette d'exploitation liée passerait alors de 4 200 euros à 11 024 euros.

Après en avoir délibéré, 2 conseillers s'abstiennent et 5 conseillers municipaux votent pour amortir la subvention d'équipement en 15 ans.

Tarif de vente d'eau

Le maire précise que lors de cette réunion de travail avec madame Denetière, la question du faible tarif de vente de l'eau sur notre commune a été abordée.

Une enquête a été menée visant à connaître les tarifs de vente de l'eau au mètre cube. Il en ressort que nous pratiquons des tarifs inférieurs aux communes avoisinantes.

Le maire propose d'augmenter les tarifs dans les proportions suivantes :

- tarif Hiver de 0,08 à 0,20€ le m³ et - tarif Été de 0,46 à 0,56€ le m³.

Après en avoir délibéré, 1 conseiller s'abstient et 7 conseillers approuvent cette hausse de prix.

Budget Eau-assainissement

Le budget du service de l'eau s'équilibre de la façon suivante :

■ section d'exploitation à 51 897€ / ■ section d'investissement à 85 702,36€.

Il est nécessaire d'abonder ce budget par une subvention de 35 000€ sur le budget communal afin d'équilibrer les dépenses dues à l'amortissement des travaux (13 534€).

Le budget primitif Eau-assainissement est adopté à l'unanimité.

Questions diverses

*Adressage postal : nous sommes en attente des propositions de nuances, polices et formats avant de choisir les plaques de rue.

*Terrain de Monsieur Francis Laigat : la commune souhaite acquérir une petite parcelle à l'entrée du village de l'Escoulin. Le notaire sera contacté à cet effet.

*Révision du plan d'aménagement et des gestion des Eaux - SAGE Drôme : Renaud Peyrard et Roland Filz se rendront à la réunion publique d'information sur la révision du SAGE Drôme le vendredi 23 mars à 18h à Saillans.

Le prochain conseil se déroulera le vendredi 4 mai à 19h. La séance est levée à 22h45.